

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU 06 FÉVRIER 2012**

Date de convocation : 31 janvier 2012

Date d'affichage : 13 février 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil douze, le lundi 06 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Jean-Luc SIMON.

Excusés : Messieurs Jean-François MORIN et Louis VENUTO. **Absente :** Madame Élodie RENAUDIN.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne LEFRANÇOIS.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2011 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

I. Pichet d'Étain

Avenants aux marchés de travaux.

Choix d'un architecte d'intérieur.

II. Changement d'horaires des écoles.

III. Travaux divers.

IV. Réflexion sur les investissements 2012.

V. Admission en non-valeur.

VI. Questions diverses.

I - PICHET D'ÉTAI

Monsieur le Maire et Monsieur JOUANNE font le point sur l'avancement des travaux, la construction de la nouvelle salle devrait débuter la semaine prochaine. Ils informent que les plans ont dû être recalés, il en résulte que les deux chambres initialement prévues sous les combles ne pourront pas être aménagées, faute de hauteur suffisante ; le logement du gérant comptera deux chambres d'environ 9 m² au 1^e étage du logement et une 3^e chambre pourra être aménagée par la suite dans le vaste espace du rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire précise que la non-réalisation de ces travaux va générer une moins-value estimée à 13 000.00 €. Cependant des travaux supplémentaires sont à prévoir, notamment sur la construction d'un mur de soutènement contre le mur de la propriété voisine, et sur la reprise de la charpente. Monsieur le Maire propose de reporter la validation des travaux de reprise de la charpente à une séance ultérieure puisqu'il ne dispose pas des devis définitifs, d'autant que deux solutions ont été envisagées mais pas encore validées par le bureau d'étude et l'architecte.

•Avenants aux marchés de travaux

Considérant les délibérations des 04/04/2011, 04/07/2011, 07/11/2011 relatives à l'attribution des marchés de travaux et aux avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain,

Concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°2. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de construction d'un mur de soutènement contre le mur contigu de la propriété voisine.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Entreprise	Montant HT base	Option HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Nouveau montant HT
Sarl DESLANDES Fils	295 000.00 €	4 555.00 €	912.50 €	10420.03 €	310 887.53 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2012.

•Choix d'un architecte d'intérieur

Monsieur Michel LEGOUPIL, intéressé à l'affaire, quitte la séance.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu trois propositions d'architecte d'intérieur pour une

mission d'accompagnement dont l'objet est :

Pour les studios et chambres d'hôtel :

- Recherche d'agencement, dessin des aménagements, choix des matériaux ;
- Réalisation de plans, coupes et croquis d'ambiance ;
- Elaboration d'une gamme de couleurs ;
- Choix du mobilier et des luminaires.

Pour les salles de restauration :

- Elaboration d'une gamme de couleurs ;
- Recherche de mobilier de restauration et réception ;
- Choix des luminaires.

Des solutions économiques dans ces choix devront être recherchées.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de choisir entre les trois candidats de façon anonyme, sur la base du tableau récapitulatif qu'il a établi, seulement en indiquant leurs références et le coût de leur prestation. Le conseil y est favorable.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le candidat n°1 a réalisé des aménagements de logements pour étudiants, de bureaux, de groupe scolaire, et de crèche et garderie. Coût de la mission : 4 000.00 € HT.

Le candidat n°2 a réalisé des aménagements de bureaux et d'espaces d'accueil, de foyer pour enfants, de maisons individuelles et de chambres. Coût de la mission : 3 100.00 € HT.

Le candidat n°3 a réalisé des aménagements de bar discothèque, de hall d'accueil d'entreprise, de maisons individuelles, et décoration intérieure de magasins. Coût de la mission : 4 800.00 € HT.

Après en avoir délibéré, au deuxième tour de scrutin, à l'unanimité des 10 voix, le conseil municipal décide de retenir la proposition du candidat n°2, à savoir, Léa EVE, pour un montant de 3 100.00 € HT.

Monsieur Michel LEGOUPIL rentre en séance.

II - CHANGEMENT DES HORAIRES DE L'ÉCOLE

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT rappelle aux membres du conseil municipal qu'en juin 2011, les conseils d'école (école élémentaire en date du 23 juin 2011, école maternelle en date du 23 juin 2011) avaient décidé le changement d'horaire des écoles, à savoir les élèves auraient classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, ceci afin d'élargir le créneau horaire pour l'organisation du soutien scolaire, cela permettrait aussi de dégager un quart d'heure pour la restauration scolaire.

Madame Marie-Laure NOËL regrette que cela fasse déjeuner les enfants plus tôt.

Monsieur le Maire rappelle que les parents avaient été interrogés sur ce changement d'horaires par les enseignants (questionnaire remis aux parents), questionnaire pour lequel, semble-t-il, il y a eu très peu de retour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier les horaires de l'école à titre expérimental, à compter du 3^e trimestre 2012, sous réserve que le soutien scolaire ait lieu après le déjeuner des élèves.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré Mme Martine LOYER, Inspectrice de

l'Education Nationale de Saint-Lô 3 ; il est envisagé de regrouper les deux écoles sous une direction unique après le départ en retraite de l'une des directrices de l'école. Concernant les classes, il y aura un maintien de leur nombre à la rentrée prochaine.

III - TRAVAUX DIVERS

Monsieur Michel LEGOUPIL fait part aux conseillers du programme de voirie qu'il a proposé à la Communauté de Communes pour 2012.

Entretien chemin de la Riquerie

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que la commission des travaux, lors de sa dernière réunion, a constaté le mauvais état d'entretien du chemin d'exploitation de la Riquerie (310 m). Il propose de refaire ce chemin et présente un devis de l'entreprise POREE pour le curage et le débarras avec débouchage des traversées de routes, des entrées et sorties de buses, d'un montant de 2 284.00 € HT, pour la fourniture de 60 tonnes de cailloux avec mise en place, d'un montant de 960.00 € HT, soit un total de 3 567 € HT. Monsieur Michel LEGOUPIL présente une option de busage à l'entrée d'une parcelle (si buses) d'un montant de 323.00 € HT ; soit un montant maximum de 3 890.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de l'entreprise POREE Jean-Michel pour réaliser l'entretien du chemin de la Riquerie, d'un montant de 3 890.00 € HT.

Plantations dans lotissement rue Claude Monet

Madame Marie-Laure NOEL présente deux devis pour aménager les espaces verts du lotissement rue Claude Monet ; l'un de l'entreprise Les Paysages d'Elle d'un montant de 3 975.15 € HT, l'autre de l'entreprise HERVIEU Paysage d'un montant de 4 098.24 € HT.

Monsieur le Maire propose que la commission cadre de vie se charge de choisir l'entreprise ; le conseil y est favorable.

Plantations rue de la Vannerie

Monsieur le Maire rappelle que les plantations sur le talus contigu à la propriété de M. TOUZÉ seront faites prochainement. Il est envisagé du cotoneaster ou du millepertuis.

Accessibilité du cimetière

Monsieur Jean-Luc SIMON suggère que les allées du cimetière soient bitumées pour partie afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, ceci pour répondre à l'obligation de 2015.

Monsieur le Maire répond que les exhumations des sépultures des carrés 3 et 4 auront lieu l'hiver prochain ; il serait préférable d'envisager l'accessibilité du cimetière une fois ces exhumations achevées.

IV - RÉFLEXION SUR LES INVESTISSEMENTS 2012

Les projets d'investissement 2012 sont l'étude pour l'effacement des réseaux au village du Montmireil, étude du réseau EU rue de la Pommeraie (avant toute étude sur l'éclairage public), l'achat d'un nouveau photocopieur, l'entretien des bâtiments communaux (porte de la salle de

musique)...

V - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Jean-Marie LEBEHOT indique au conseil que le comptable n'a pas pu recouvrer les produits suivants :

Budget assainissement

Rôle de 2007, 2008, 2009 et 2010 pour un montant de 1153.12 €.

Après avoir pris connaissance du détail des montants et des motifs énoncés, le conseil municipal est invité à admettre en non-valeur les sommes indiquées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Contrôle des installations neuves et existantes en Assainissement Non collectif

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du bilan de missions au 31/12/2011, certaines personnes ne se soumettent toujours pas au contrôle de leur installation. Monsieur le Maire informe qu'il va leur adresser un courrier, il rappelle que ces personnes sont passibles d'amendes.

Recrutement d'un agent

Monsieur le Maire demande au conseil quel profil il faut envisager pour le recrutement de la 3^e personne des services techniques. Il ressort de la discussion qu'il faut recruter une personne spécialisée en espaces verts.

Présence de Choucas des tours

Monsieur le Maire demande le concours de Monsieur François OSMOND pour renseigner l'enquête diligentée par Monsieur le Préfet de la Manche sur la présence du Choucas des tours dans notre commune.

Agenda

Commission du cadre de vie : lundi 13 février 2012 à 18h30.

Commission des finances : mardi 21 février 2012 à 20h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

le secrétaire de séance,